

**Le Préfet du Département des Alpes de Haute-Provence
à**

**Monsieur le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Madame la Directrice Régionale de l'Environnement de Provence, Alpes, Côte d'Azur
Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt de Provence, Alpes, Côte
d'Azur**

**Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes de
Haute-Provence**

Monsieur le Délégué Régional du CNASEA

**Monsieur le Directeur de la Nature et des Paysages du Ministère de l'Ecologie et du
Développement Durable**

**NOTE DE SERVICE
AUX DIREN / DDAF / DRAF**

relative à l'approbation du document d'objectifs
du site FR 9301540 GORGES DE TREVANS, MONTDENIER, MOURRE DE CHANIER

**Opération Natura 2000 du site FR 9301540
GORGES DE TREVANS, MONTDENIER, MOURRE DE CHANIER**

Le document d'objectifs (DOCOB) du site tel que présenté au comité de pilotage du 21 novembre 2002 comprend le programme des interventions sur le site et les modalités d'attribution des aides contractuelles, dans le périmètre du site.

1) Périmètre du site

Le périmètre du site est cartographié en *Annexe 1*.

Cette opération Natura 2000 concerne les communes suivantes :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| BEYNES | MAJASTRES |
| BLIEUX | MOUSTIERS-SAINTE-MARIE |
| CASTELLANE | ROUGON |
| ESTOUBLON | SAINT-JURS |
| LA PALUD-SUR-VERDON | SENEZ |

2) Cahier des charges des mesures et bénéficiaires potentiels :

Le cahier des charges des mesures est constitué de l'ensemble de toutes les fiches de présentation des mesures du DOCOB.

Ce cahier des charges est fourni en *Annexe 2*.

Le Cahier des charges comprend, pour chaque mesure :

- une description de l'objectif poursuivi (espèce ou habitat cible, état de conservation favorable à maintenir ou à restaurer ...), des moyens à mettre en œuvre et des résultats à atteindre,
- la cartographie de la gestion forestière et pastorale,

- un descriptif précis des engagements du bénéficiaire :
 - ⇒ un descriptif des engagements non rémunérés en référence à l'état des bonnes pratiques,
 - ⇒ un descriptif des engagements rémunérés, actions « positives » allant au-delà de bonnes pratiques : travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces, espaces concernés, fréquence des opérations, période de réalisation ...
- la nature, le montant, voire le mode de calcul si nécessaire, des aides proposées (coût /ha/an, coût/mètre linéaire/an ou dépense unique), ainsi que le justificatif correspondant,
- la durée et les modalités de versement des aides,
- les points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles sur place,
- les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure (le résultat attendu doit être facilement mesurable),
- Les bénéficiaires potentiels (personnes physiques ou morales).

Précisions pour ce qui concerne les milieux agricoles :

Dans le périmètre agricole concerné, les bénéficiaires sont éligibles à des mesures agri-environnementales dans le cadre de CAD.

Les contrats Natura 2000 prendront la forme de Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et sont donc soumis aux règles applicables aux CAD.

Les bénéficiaires potentiels sont les exploitants agricoles ou les organisations de producteurs.

Pour chaque mesure, le cahier des charges mentionne :

- les objectifs de conservation et restauration pour le (ou les) habitat(s) ou espèce(s) concerné(s),
- le périmètre d'application,
- les engagements à contracter et les rémunérations correspondantes :
 - socle d'engagements non rémunérés en référence à l'état des bonnes pratiques ;
 - cahier(s) des charges de la (ou des) action(s) agri-environnementales(s) correspondante(s) prévue(s) dans les synthèses régionales agri-environnementales ;
- les points qui feront l'objet de contrôles sur place ;
- les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure.

3) Budget prévisionnel

Le tableau présenté en *Annexe 3* précise le budget prévisionnel estimé pour l'opération en précisant la répartition **annuelle** et par financeur.

Ce document est extrait du DOCOB.

Le PREFET

20 SEP. 2006



Jacques MILLON

P.J. : <i>Annexe 1</i> :	Périmètre du site
<i>Annexe 2</i> :	Cahier des charges des mesures
<i>Annexe 3</i> :	Budget prévisionnel estimé pour l'opération